



# LES RÉGLEMENTATIONS DU TRANSPORT ROUTIER



Credit image : © Freepik

Le transport routier est régi par différentes réglementations techniques et sociales dont la Réglementation Sociale Européenne qui garantit le respect des temps de travail des chauffeurs routiers, au sein de l'Union Européenne. Le non-respect de ces réglementations représente un risque financier et pénal pour l'entreprise contrevenante. Lors de cette formation, FFT Formation aborde les différents points à respecter ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION >



### OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Conduire en milieu professionnel dans le respect de la Réglementation Sociale Européenne.



### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Appliquer la réglementation sociale française et européenne (applicable sur le territoire français, d'après la Réglementation Sociale Européenne en vigueur RSE 2007).
- Décrire la réglementation technique des véhicules.



#### DURÉE

1 jour  
soit 7 heures de formation



#### DATE

Voir les dates disponibles  
avec FFT Formation  
ou sur le site de réservation.



#### LIEU

En entreprise ou lieu choisi par le  
client en accord avec FFT Formation.



#### PUBLIC VISÉ

Responsables et assistants des  
services transport et logistique,  
responsables d'exploitation et  
responsables expéditions.  
Conducteurs routiers.

## DESCRIPTION DE LA FORMATION :

**Prérequis :** Aucun niveau requis à l'entrée de la formation.

**Modalité et délai d'accès :** réservation via le site internet : [www.fft-formation.fr](http://www.fft-formation.fr), par mail : [contact@fft-formation.fr](mailto:contact@fft-formation.fr) ou par téléphone 06 07 60 45 44.

#### Support(s) pédagogique(s)

- Les supports de formation seront remis aux stagiaires à l'issue de la formation sous format papier ou numérique. Chaque diapositive est numérotée.

#### Modalités d'évaluation

- Évaluations écrites sous formes de QCM et d'exercices.

#### Sanction

- Cette formation donnera lieu à la remise d'un certificat de réalisation.

**Langue :** Formation dispensée en français.

#### Méthodes mobilisées :

- **Modalité pédagogique :** présentiel.
- **Intervenant :** Consultant formateur (15 ans d'expérience en conducteur routier, 3 ans en centre de formation).
- **Méthodes pédagogiques :** Le formateur FFT Transport s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des stagiaires, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et de celle des stagiaires.
- **Moyens matériels :** Le client mettra à disposition de l'intervenant une salle conforme pour l'accueil des stagiaires. Le formateur apportera un vidéoprojecteur, un PC portable et un livret de cours.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), FFT FORMATION peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, FFT FORMATION mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

# CONTENU DE LA FORMATION

## 1. Introduction

Tour de table :  
Présentation du formateur FFT Formation et des stagiaires,  
Recueil des attentes des stagiaires

## 2. La législation sur les temps de travail des conducteurs

Gestion des temps maximum des conducteurs, d'après la Réglementation Sociale Européenne de 2007 en vigueur (Règlement Social CE/561/2006) :  
La conduite continue, journalière, hebdomadaire,  
Le repos journalier, le repos hebdomadaire,  
Le temps de travail journalier, hebdomadaire.

## 3. Les outils de contrôle sur les temps de travail et de repos du personnel roulant

Les appareils de contrôle :  
Le chrono tachygraphe analogique,  
Le chrono tachygraphe numérique.  
La lecture des disques et des cartes.

## 4. Les risques et les infractions à la réglementation des temps de conduite

Liste des sanctions encourues.

## 5. Cas pratiques

Calcul des temps de conduite, de travail et de repos des conducteurs routiers,  
Identification des infractions à la législation sur feuille d'enregistrement des disques.

## 6. Les normes techniques des poids lourds

Les dimensions réglementaires des véhicules,  
La méthode de calcul du Poids Maximum Autorisé et de la Charge Utile par véhicule  
La Charge Maximale par Essieu.

## 7. Les règles de sécurité du transport routier

Les restrictions de circulation,  
Les limites de vitesse des poids lourds,  
Les équipements obligatoires.

## 8. Cas pratiques

Calcul du Poids Maximum Autorisé,  
Calcul de la Charge Utile,  
Calcul de la Charge à l'Essieu.

## 9. Exemples d'actions environnementales

L'éco conduite,  
Les modes alternatifs à la route.

## 10. Plan d'actions

Énumération des points clés de la formation par chaque apprenant.  
Relevé des actions à mettre en place sur le site par chaque apprenant

## 11. Conclusion

Évaluation de la formation,  
Bilan et tour de table

**TARIFS : 850 €**

Tarif indicatifs H.T. en euros au 1<sup>er</sup> Mars 2023. TVA 20% en sus.  
Tarif hors hébergement, frais kilométriques et repas du formateur.

RÉSERVATION  
EN LIGNE



**CONTACT COMMERCIAL, PÉDAGOGIQUE, ADMINISTRATIF & HANDICAP :**



**06 07 60 45 44**

**contact@fft-formation.fr**

**www.fft-formation.fr**

**5 rue des Primevères - 85140 SAINTE-FLORENCE**

SARL au capital de 3000€ - Siret 909 579 815 00012 - APE : 8559A - RCS 909 579 815 La Roche sur Yon - TVA Intra. FR 59909579815

Prestataire de formation enregistré sous le n° 52850244885 auprès du Préfet des Pays de la Loire (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie "Actions de Formation".